

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 765

présenté par
Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 39

Compléter l'alinéa 110 par la phrase suivante :

« À la seconde phrase de cet alinéa, les mots : « pendant ces périodes, » sont supprimés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.